

**Compte rendu de la commission de suivi de site (CSS) Fondeyre
spéciale STCM**
Mercredi 21 juin 2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Serge JACOB Céline ENJAUME Justine SEGAS	Secrétaire général	Présent Présente Présente
SIRACED PC			Excusé
SDIS			Excusé
DREAL	Yves BOULAIGUE Sébastien GRENINGER Rémy CORTES		Présent Présent Présent
DDETS	Olivier DEBLONDE		Absent
DDT			Absent
Direction Interrégionale du sud-ouest			Absent
ARS	Alexandre PELANGEON Jean-Sébastien DEHECQ		Présent Présent
INERIS	Karen PERRONET		Distanciel
Collège collectivités			
Mairie de Toulouse	Patricia BEZ Cécile DUFRAISSE Nathalie LIBOUREL François CHAUVET Pierre HEDIN	Titulaire Suppléant	Distanciel Distanciel Présente Présent Distanciel
Conseil Départemental	Marie-Claude FARY Jean-Michel FABRE Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant	Absente Absent Présent
Toulouse Métropole	François CHOLLET Jean-Pierre GASC Sabine CHARDAVOINE	Titulaire Suppléant	Présent Distanciel Présente
Collège riverains			
VNF	David BAICHÈRE Florent BOUSQUET	Titulaire Suppléant	Absent Absent
CCI	Jean-François REZEAU Henri VITRICE	Titulaire Suppléant	Absent Absent
FNE	Alain RIVIERE	Titulaire	Excusé
Comité de Quartier Nord Minimes	Christian HERMOSILLA Serge BAGGI	Titulaire Suppléant	Présent Présent
EUROPORTE	Christophe BOURSON Jérôme LACIANI	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Comité de Quartier	Gérard GERVOIS	Titulaire	Absent

Ginestous/Sesquières Comité des 7 Deniers	Marcel MARTIN	Suppléant	Absent
Yéo Frais	Elodie ESTRADE Sébastien GLEYZES	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Comité de Quartier de Lalande Comité de Quartier des Ponts-Jumeaux	Brigitte MORHAIN Claude MARQUIE	Titulaire Suppléant	Présente Présent
Collège exploitants			
STCM	Christophe ALLEGRISS Laurent FESARS	Titulaire Suppléant	Distanciel Présent
ESSO SAF			Absent
Collège salariés			
STCM	Florian WOROPAJ Rémi CANDELORO	Titulaire Suppléant	Absent Absent
ESSO SAF	Albert VARLET Rémy de OLIVEIRA	Titulaire Suppléant	Absent Absent

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 14 mars 2023**
2. **Avancement du plan de gestion sanitaire**
3. **Avancement du plan de gestion environnemental**
4. **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 10h00 sous la présidence de M. Jacob, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 14 mars 2023

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Avancement du plan de gestion sanitaire

L'ARS présente l'avancement du plan de gestion sanitaire en rappelant les seuils définis par le Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP) de 300 mg Pb/kg sol pour le seuil d'intervention et de 100 mg Pb/kg sol pour les seuils de vigilance.

Au 15 juin 2023, 300 plombémies ont été réalisées, dont 37 % concernaient des enfants de moins de 7 ans et des femmes enceintes. Un seul cas de saturnisme infantile a été détecté, non lié au contexte de STCM, et un cas de plombémie élevée a été détecté chez un adulte.

La campagne de prélèvement de mesures de poussières plombées dans les locaux, réalisée en décembre 2022 et complétée durant les vacances d'hiver dans les 7 établissements recevant des enfants présents dans les zones impactées, a montré que 89 % des valeurs mesurées étaient inférieures au seuil réglementaire de 70 microgrammes par mètres carrés.

Une troisième campagne de prélèvement, après nettoyage des locaux, a été réalisée, les 24 et 25 avril 2023, dans les groupes scolaires et, le 5 juin 2023, dans les établissements médicaux

sociaux (EMS). Concernant le groupe scolaire Lucie Aubrac, plus aucune présence de plomb n'est à constater dans les poussières. En revanche, pour l'école maternelle Jules Ferry, un dépassement de seuil subsiste, localisé sur des étagères. Un nettoyage renforcé est programmé par la mairie de Toulouse et un nouveau prélèvement sera réalisé à son terme. La provenance de ces poussières n'est pas déterminée, mais le portage humain depuis l'extérieur reste l'hypothèse la plus probable concernant les établissements recevant du public. Une expertise de l'INERIS est attendue à ce sujet.

Les teneurs en plomb mesurées dans les sols de ces établissements restent cohérentes avec celles définies par les courbes d'iso-concentration.

Enfin, aucune teneur anormale en cadmium n'est mise en évidence dans les sols et aucune présence n'a été détectée dans les poussières à l'intérieur des locaux.

Les actions à suivre portent sur le maintien du dispositif de dépistage, les contrôles de poussières et la vigilance de l'ARS sur les aménagements dans ce secteur.

3. Avancement du plan de gestion environnemental

La DREAL présente l'avancement des opérations de réhabilitation du site de l'ancienne usine. Les travaux ont été terminés en février 2023. L'inspection des installations classées est dans l'attente du rapport de fin de travaux qui doit lui être adressé par STCM.

Le directeur de la société STCM présente les hypothèses du plan de gestion relatif à l'impact des retombées du plomb hors site, en application de l'article 2-3 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016. Conformément aux principes édictés par la circulaire ministérielle du 19 avril 2017 sur les sols pollués et à l'avis du HCSP du 1^{er} février 2021, il s'agit d'établir la compatibilité de l'usage constaté des différents terrains en fonction de la concentration de plomb mesurée dans les sols meubles.

Sont concernés, dans la zone de concentration en plomb dans les sols comprise entre 100 et 300 mg/kg, les établissements recevant du public (ERP) et les espaces publics susceptibles de recevoir des enfants de moins de 7 ans et, dans la zone avec une concentration supérieure à 300 mg/kg, les logements. 84 adresses de logements collectifs ou individuels pour lesquelles la présence de sols meubles est avérée, ou susceptible d'être avérée, ont été recensées à ce jour.

La DREAL précise qu'un arrêté préfectoral complémentaire fixera les différentes phases de la mise en œuvre de ce plan de gestion avec un échéancier de réalisation.

Mme Perronet, de l'INERIS, mandatée par la DREAL afin d'aider à l'interprétation des résultats des différentes investigations, et en particulier celles réalisées dans les écoles, présente les premiers résultats de ses investigations. 8 établissements ont été visités les 15 et 16 mai 2023. Les sources potentielles de poussières contenant du plomb sont les suivantes :

- un sol superficiel des parcelles adjacentes ;
- des activités spécifiques employant ou réparant des matériaux contenant du plomb ;
- des récupérations ou rénovations de mobilier provenant de l'extérieur ;
- des chantiers de construction à proximité.

Par ailleurs, des traces de plomb sont présentes dans les poussières déposées sur les tables et les étagères au niveau de la maternelle et de l'élémentaire du groupe scolaire Aubrac. Pour le groupe scolaire Ferry, le plomb se trouve au niveau de la maternelle uniquement. Enfin, la présence de plomb est détectée dans plusieurs bâtiments des établissements médicaux sociaux.

Les poussières contenant du plomb peuvent provenir de différentes sources : ré-envol de sol, tractage via les chaussures provenant de parcelles adjacentes, emploi et rénovation de

mobilier de récupération et transfert de mobilier, activités spécifiques (réparation de vélos, par exemple). Les conclusions définitives seront présentées à la rentrée.

La DREAL précise, concernant la prise en compte des chantiers réalisés dans les zones impactées, que la mairie a adressé un courrier à l'ensemble des porteurs de projet.

4. Questions diverses

La mise à disposition des diaporamas en amont de la CSS a été demandée mais déclinée. En effet, il est précisé que l'actualisation de ces documents pouvant être réalisée jusqu'à la veille des réunions de la CSS, il est impératif que les documents projetés soient à jour.

La DREAL ajoute que les présentations sont disponibles sur :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/haute-garonne-31-r6299.html>.

Concernant le faible nombre de personnes dépistées au vu du nombre de personnes potentiellement concernées, l'ARS explique que, sur les 12 000 personnes présentes dans la zone élargie, le public prioritaire reste les enfants de moins de 7 ans et les femmes enceintes. A ce jour, 90 enfants de moins de 7 ans ont bénéficié du dépistage. L'acte de dépistage étant un geste invasif (prise de sang), cela peut toutefois freiner les habitants.

Parmi les autres facteurs possibles sont évoqués :

- le temps nécessaire à la réalisation du dépistage ;
- certains habitants se reposent sur les résultats négatifs des tests réalisés par leurs voisins, concluant qu'ils n'ont pas non plus été exposés.

En conclusion, la démarche reste personnelle et ne peut être imposée. L'action de dépistage va toutefois se poursuivre et tous les acteurs ont été mobilisés à cet effet. Les comités de quartier souhaitent réaliser une action commune d'incitation au dépistage durant une semaine.

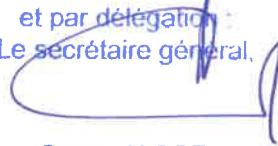
Concernant la réalisation d'analyses isotopiques afin de déterminer l'origine du plomb, Mme Perronnet de l'INERIS indique que cette démarche n'entre pas dans ses missions. La DREAL précise que des analyses isotopiques ne seront réalisées que dans le but de lier une conséquence à une cause dans le cas d'une source de pollution qui continuerait d'être active malgré les opérations de nettoyage entreprises et dont l'origine ne pourrait être déterminée autrement. Il s'agit d'analyses longues et complexes, qui ne peuvent être exécutées que si l'on dispose d'échantillons de référence des sources possibles et qui ne sont effectuées que par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Elles ne seront réalisées que si cela s'avère nécessaire.

Aux demandes des représentants des comités de quartier, les réponses suivantes sont apportées par le représentant de STCM et la DREAL :

- concernant le plan de gestion environnemental du volet hors site, les investigations ont pour objet un retour à un usage normalisé des terrains. Une appréciation au cas par cas sera réalisée ;
- les sites industriels et zones d'activité ont été écartés des zones à investiguer en l'absence du public cible constitué par les enfants de moins de 7 ans et les femmes enceintes. Le suivi des salariés est assuré par la médecine du travail ;
- IEM signifie Interprétation d'Etat des Milieux ;
- concernant la gestion des terres excavées des chantiers, si celles-ci sont inertes, elles peuvent partir en installation de stockage de déchets inertes ou être réutilisées en recyclage pour différents travaux. Dans le cas contraire, elles doivent être éliminées dans des installations adaptées à leurs caractéristiques. Il faut donc, au préalable, s'assurer de la qualité de ces terres.

La séance est levée à 12h05.

Pour le préfet
et par délégation :
Le secrétaire général,


Serge JACOB

